

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Pouange

SEANCE DU 30 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membre s en exercice	Présents	Votants
15	13	13 + 2 pouvoir s

Date de convocation
26 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil Municipal, qui a eu lieu Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Olivier DUQUESNOY**, Maire.

Présents : **SAMSON-SEVESTRE Matthieu, GOSSO Brigitte, de MARCH Stéphane, BOUTTEN Gérard-Antoine, CADET Déborah, DRUMINY Maxence, PREAUX Delphine, CUILIERE Guillaume, VIGNERON Julien, BELL Kristelle, OLIVEAU Eloïse, DUQUESNOY Olivier, FLISOT Mélanie.**

Absents : .

Représentés : **LINAT SALAMI Emilie pouvoir donné à BELL Kristelle, THOMAS Christian pouvoir donné à SAMSON-SEVESTRE Matthieu.**

Monsieur SAMSON-SEVESTRE Matthieu a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Attribution fonds de concours pour les travaux de restauration du monument aux morts
N° de délibération : 2026063005

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	2	15	0	0	0

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5216-5 VI,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole incluant la commune de Saint-Pouange comme l'une de ses communes membres,

Vu la délibération du conseil municipal n°2025041108 du 11 avril 2025 autorisant le maire ou son représentant à solliciter un fonds de concours auprès de Troyes Champagne Métropole,

Vu le projet de rénovation du monument aux morts d'un montant de 11 711 € HT,

Considérant la délibération de Troyes Champagne Métropole n°05 du 22 mai 2025 portant attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Pouange d'un montant de 2 342 € pour l'opération de réhabilitation du monument aux morts,

Considérant que le montant du fonds de concours sollicité n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE d'approuver le fonds de concours d'un montant de 2 342 € attribué par la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole en vue de participer au financement de réhabilitation du monument aux morts.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits.

Pour extrait conforme
Olivier DUQUESNOY,
Maire



Olivier DUQUESNOY
2026.07.09 11:03:38 +0200
Ref:11382436-17185514-1-M
Signature numérique
le Maire

OLIVIER DUQUESNOY